

COMMUNE D'ECHANDENS

ANNEXE 1 : GRILLE TARIFAIRE

A. Montant de la taxe, légalisation de nouvelle SPd destinée au logement

1. Taux de contribution aux frais d'équipements scolaires de la scolarité obligatoire (article 5, alinéa 2, lettre a du Règlement) :

0.02 Habitants par m² de SPd destinée au logement selon le Plan directeur cantonal, mesure A 11.

* 9.94 % Part de la population communale scolarisée dans l'école obligatoire.

* 51'254 Coût moyen par élève supporté par la Commune pour la réalisation d'équipements scolaires de la scolarité obligatoire.

* 50 % Taux de couverture des frais d'équipement communautaires

= 50.95 CHF / m² de SPd destinée au logement nouvellement légalisée

2. Taux de contribution aux frais d'équipements d'accueil collectif pré et parascolaire (article 5, alinéa 2, lettre b du Règlement) :

0.02 Habitants par m² de SPd destinée au logement selon le Plan directeur cantonal, mesure A 11.

* 1254 Coût moyen par habitant supporté par la Commune pour la réalisation d'équipements d'accueil collectif pré et parascolaire.

* 50 % Taux de couverture des frais d'équipement communautaires.

= 12.54 CHF / m² de SPd destinée au logement nouvellement légalisée

3. Taux de contribution aux frais d'équipements de transports publics (article 5, alinéa 2, lettre c du Règlement)

0.02 Habitants par m² de SPd destinée au logement selon le Plan directeur cantonal, mesure A 11.

* 130.30 Coût annuel par habitant supporté par la Commune pour ses investissements et sa participation annuelle aux frais de fonctionnement et de développement pour les transports publics selon la moyenne des cinq dernières années.

* 50 % Taux de couverture des frais d'équipement communautaires.

= 1.30 CHF / m² de SPd destinée au logement nouvellement légalisée

Taux total : CHF 64.79 / m² de SPd destinée au logement nouvellement légalisée.

B. Taux de la taxe, légalisation de nouvelle SPd destinée aux activités

(article 6, alinéa 2 du Règlement) :

- 0.02 Emplois par m2 de SPd destinée aux activités selon le Plan directeur cantonal, mesure A 11.
- * 130.30 Coût annuel par emploi (équivalent à un habitant) supporté par la Commune pour ses investissements et sa participation annuelle aux frais de fonctionnement et de développement pour les transports publics selon la moyenne des cinq dernières années.
- * 50 % Taux de couverture des frais d'équipement communautaires.
-
- = 1.30 CHF / m2 de SPd destinée aux activités nouvellement légalisée

Taux : CHF 1.30 / m2 de SPd destinée aux activités nouvellement légalisée

Adopté par la Municipalité d'Echandens, le 20 janvier 2014

Le vice-syndic : 
Eric Maillefer

Le secrétaire : 
Laurent Ceppi



The seal of the Municipality of Echandens is circular with the text 'MUNICIPALITE D'ECHANDENS' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are inscribed.

Adopté par le Conseil communal d'Echandens, le 28 avril 2014

Le président : 
Jacques Perrinjaquet

La secrétaire : 
Sandra Cavin



The seal of the Communal Council of Echandens is circular with the text 'CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS' around the perimeter. It features the same central coat of arms as the municipal seal.

Approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité en date du **2 MAI 2014**

La Cheffe du Département : 



The seal of the Department of Institutions and Security is circular with the text 'LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ (DIS)' around the perimeter. It features the same central coat of arms as the previous seals.